

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



Conditions générales d'attribution 2023.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes, les dirigeant(e)s, les entraîneur(e)s, les juges, arbitres et officiel(le)s doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023**
- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports** ;
- seules **les personnes proposées par leur club ou association** pourront être récompensées après validation de la ligue ou du comité de rattachement.
- les clubs devront prioriser leurs propositions hors championnats de France, d'Europe ou du Monde.
- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte **les sports régionaux** (la Croche et le Moringue);
- **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat ou du diplôme selon la catégorie.**
- **une personne ne peut être proposée dans plusieurs catégories.**
- **pour les catégories entraîneurs, arbitres et dirigeants bénévoles : ils ne pourront pas être nommés 2 années de suite avant de postuler dans la même catégorie ou non (2 ans minimum seront nécessaires pour être à nouveau éligible).**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

1) Trophée Coup de coeur de l'OMSEP

2) Trophée Coup de coeur de «2020, 2021» (1 trophée 2020 et 1 trophée 2021)

3) Trophée Coup de coeur de la Ville de Saint-Paul

4) Trophée des Trophées

Trophée remis à l'athlète Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2022 et au parcours sportif remarquable depuis plusieurs années à la discrétion de l'OMSEP parmi les candidats des Trophées des internationaux.

5) Trophée des internationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial, européen ou dans la zone Océan Indien en 2022.

6) Trophée des nationaux

Trophée remis aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre national (individuel, par équipe ou sports collectifs) en 2022.

7) Trophée des régionaux

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser des athlètes ayant obtenu un titre régional (individuel, par équipe ou sports collectifs) en 2022 (3 maximum par association).

8) Trophée des espoirs

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser des jeunes athlètes (débutant à minimes) ayant obtenu un titre régional (individuel, par équipe ou sport collectif) en 2022. (3 maximum par association).

9) Trophée des meilleur(e)s entraîneur(e)s

Le Trophée concerne les entraîneur(e)s diplômé(e)s ayant oeuvré depuis de nombreuses années à la réussite sportive des athlètes qui leur ont été confiés et qui ont obtenu en 2022 des résultats remarquables. (1 par association)

10) Trophée des juges, arbitres, officiel(le)s et dirigeant(e)s

Trophée remis aux juges ou arbitres ou dirigeants fortement investi(e)s dans leur club et permettant le développement qualitatif de leur discipline (niveau à préciser : régional, national, international) et de leurs club et ayant oeuvré au moins 5 ans dans l'association.

.(1 candidats max/association).

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



Trophées attribué sur décisions de l'OMSEP de Saint-Paul :

Trophée des Trophées

La Commission de sélection choisira parmi l'ensemble des candidatures aux Trophées des internationaux un ou une athlète qui aura obtenu en 2022 un titre mondial ou européen. Le parcours sportif remarquable de cet(te) athlète sera pris en compte - **1 seul Trophée sera attribué.**

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES INTERNATIONAUX 2023

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2022 un titre mondial ou européen - **1 proposition par club : 1 individuel(le) ou 1 équipe ou 1 sport collectif.**

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2022 et 2023;

- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;

- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.

- pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte les sports régionaux (la Croche et le Moringue) ;

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2022

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2022
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES NATIONAUX 2023

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2022 un titre national - **1 proposition par club et par catégorie.**

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2022 et 2023;**

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2022 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2022;
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES RÉGIONAUX 2023

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2022 un titre régional - **1 proposition par club et par catégorie. (Seniors - Juniors - Cadets)**

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2022 et 2023 ;**

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- seuls Sports Régionaux acceptés : Moringue - La Croche

- **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2022:

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2022;
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES ESPOIRS 2023

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2022 un titre régional - **1 proposition par club et par catégorie. (benjamins - minimes)**

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2022 et 2023 ;**

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- seuls Sports Régionaux acceptés : Moringue - La Croche

- **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat.**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2022:

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2022;
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES ENTRAÎNEURS 2023

Sur proposition de leur club peut être nommé(e) un(e) entraîneur(e) Saint-Paulois(e) ayant oeuvré pour aider les athlètes à atteindre leur meilleur niveau de pratique en 2022 et qui est reconnu(e) dans leur discipline pour leurs compétences et leur charisme (un avis pourra être demandé à la Ligue ou au Comité régional) - **1 par club.**

Pour que les candidatures soient recevables, cet(te) entraîneur(e) doit :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2022 et 2023;**
- enseigner une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**
- **joindre une copie du diplôme d'entraîneur/instructeur officiel.**

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



L'ENTRAINEUR - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Equipe(s)/athlète(s)
entraîné(e)(s) en 2022 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès 2022 en tant qu'entraîneur ;
- palmarès 2022 en tant que sportif ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES, OFFICIEL(LE)S ET DIRIGEANT(E)S 2023

Sur proposition de leur club peut être nommé(e)s des juges, arbitres, officiel(le)s dirigeant(e)s et bénévoles Saint-Paulois(es) fortement investi(e)s ayant officié au niveau international, national et/ou régional (niveau à justifier), permettant ainsi le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline et/ou fortement investi(e)s depuis plusieurs années dans leur club et particulièrement en 2022 - **1 par club**.

Pour que les candidatures soient recevables, ces personnes doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2022 et 2023** ;

- oeuvrer dans une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports** ; ou liste du CA du club si il s'agit d'un(e) dirigeant(e)

- **joindre une copie du diplôme officiel d'arbitre, juge ou officiel(le)**.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 12 mai 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LE JUGE, ARBITRE, OFFICIEL(LE) OU LE/LA DIRIGEANT(E) BÉNÉVOLE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Discipline sportive :

Catégorie à préciser :

Informations

complémentaires :

Argumentaire du club
pour le choix de la
personne

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023.

DOSSIER DE CANDIDATURE

À REMPLIR ET À RENVOYER AVANT LE 12 MAI 2023



LES TROPHÉES COUP DE COEUR DE L'OMSEP ET DE LA MAIRIE DE SAINT-PAUL

L'OMSEP et la Mairie de Saint-Paul attribuant chacun un trophée Coup de Coeur soit à un athlète, un entraîneur, un arbitre, un juge, un dirigeant, un bénévole à une personne méritante qui aura mis le Sport et ses valeurs à l'honneur.